

J'espère que ce sera fait néanmoins et que les décisions prises aideront le gouvernement fédéral à résoudre le très grave problème que constitue le déficit.

A ce stade-ci, je voudrais remercier les membres du comité législatif qui ont collaboré avec le ministre et moi-même, afin que nous puissions faire adopter ce projet de loi.

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, je désapprouve fortement ce projet de loi parce qu'il fera, à mon avis, beaucoup de tort. Je désapprouve fortement la façon dont le ministère de l'Énergie a abordé toute la question. Il continue de tromper le public en refusant de révéler tout le tort que fera ce projet de loi et d'admettre que les petites sociétés auxquelles pourtant ce programme s'adresse, en ont très peu profité, puisqu'elles n'ont reçu que 15 p. 100 des crédits. Il ressort des documents mêmes du gouvernement que 90 p. 100 des demandeurs ont reçu moins de 15 p. 100 des crédits.

Voici ce que déclare le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans un communiqué en date du 20 juin: «Le ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources a présenté lundi au comité législatif des Communes chargé d'étudier le projet de loi mettant fin au Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, le C-19, des documents détaillés qui révèlent que 56 p. 100 des crédits de ce programme sont allés à de petits et moyens entrepreneurs. Le PCEEMV versera 1,5 milliard de dollars», et ainsi de suite. Le communiqué ajoute que les grandes entreprises ne recevront que 44 p. 100 des crédits.

Plus de 85 p. 100 des crédits de ce programme iront à de grandes entreprises. Et pourtant, ce sont les petites entreprises que le gouvernement rend responsables de l'annulation du programme. Si le gouvernement réduisait le plafond de 10 millions de dollars à 1 million, il pourrait donner satisfaction à 90 p. 100 des demandeurs tout en économisant 65 p. 100 des crédits. D'une part, le gouvernement dit qu'il économisera 80 millions de dollars. Par contre, le gouvernement affirme que le programme coûtera 1,2 milliard de dollars, mais qu'il n'épargnera que 80 millions pour le reste de la durée du programme, c'est-à-dire du 27 avril à la fin du mois de décembre 1989, ce qui représenterait 33 p. 100 de la durée totale du programme si celui-ci n'était pas interrompu. Pourquoi le gouvernement prétend-il qu'il n'économisera que 80 millions de dollars si les deux tiers du programme coûteront 1,2

milliard de dollars? Il y a un écart considérable entre les deux montants.

Le ministère déclare également qu'il a dépensé jusqu'à maintenant 663,6 millions de dollars, somme qui correspond à la moitié du coût estimatif total du programme. Je sais que de nombreuses entreprises feront des demandes après la date limite, mais jamais je ne croirai que le programme, après avoir été annulé, recevra des demandes équivalant à la moitié du coût total estimatif, soit 1,2 milliard de dollars. Le gouvernement doit surestimer le coût du programme. Encore une fois, il blâme à tort les petites sociétés pétrolières qui seront loin de profiter autant du programme que ne le prévoit le gouvernement.

Cela étant dit, qu'advient-il maintenant? Nous avons entendu d'excellents témoins: la Independent Petroleum Association of Canada et la Petroleum Services Association of Canada nous ont remis des mémoires. Nous avons entendu de très intéressantes observations et déclarations qui indiquent toutes que l'activité dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien diminue à un rythme alarmant.

• (1520)

D'après le mémoire que la Petroleum Services Association of Canada a présenté, cette année, 25 000 personnes participeront aux activités dans le secteur des services du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Il y en avait entre 40 000 et 45 000 emplois il y a deux ans et demi; c'est dire que 20 000 ont disparu dans le secteur des services du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, ce qui est alarmant.

Les foreurs nous ont dit qu'au dernier trimestre de 1989, seulement 100 tours de forage fonctionneront. Le deuxième trimestre tire à sa fin; il n'y a donc pas beaucoup de conjecture là-dedans. Il y en avait 171 au deuxième trimestre de l'an dernier. Toutefois, le cours du pétrole étant plus élevé cette année que l'an passé, la situation ne lui est donc pas attribuable mais plutôt aux fusions des grandes sociétés. Elles s'assurent des réserves en fusionnant. Elles brassent des affaires sur papier, au lieu de forer et de prospecter. Les petites sociétés qui voudraient le faire, elles, n'arrivent pas à obtenir les